

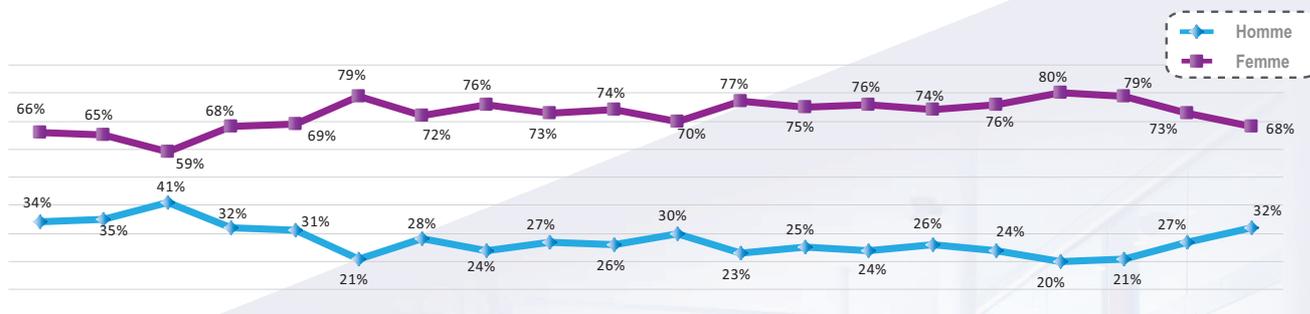
## Observatoire de la formation

### 20<sup>ème</sup> promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

#### A retenir

- 309 élèves entrés en formation le 31 août 2015 pour une durée de 2 ans
- 297 élèves interrogés (taux de retour de 96%)
- 68% de femmes et 32% d'hommes, soit une légère baisse de la proportion de femmes
- 31 ans en moyenne
- 58% d'externes, 38% d'internes, 3% de travailleurs handicapés (RTH) et 1% d'emplois réservés
- 42% des élèves ont un niveau bac+5
- 26% des élèves envisagent de passer un autre concours durant leur scolarité

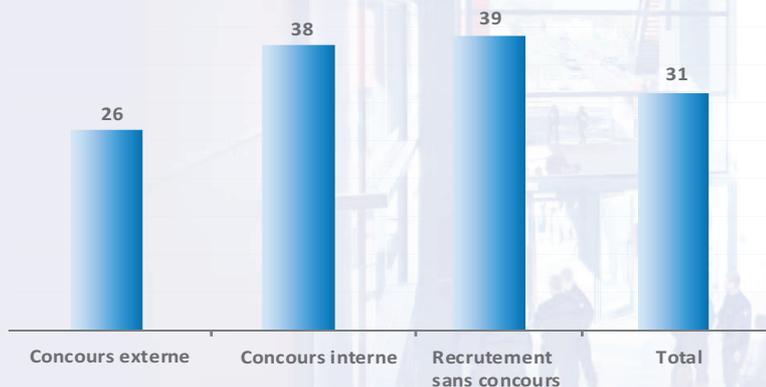
**Graphique 1 : Évolution de la part d'hommes et de femmes entre les 1<sup>ère</sup> et 20<sup>ème</sup> promotions – Proportions**



Pour la première fois depuis la 5<sup>ème</sup> promotion, la proportion de femmes passe sous la barre des 70%. L'avenir dira

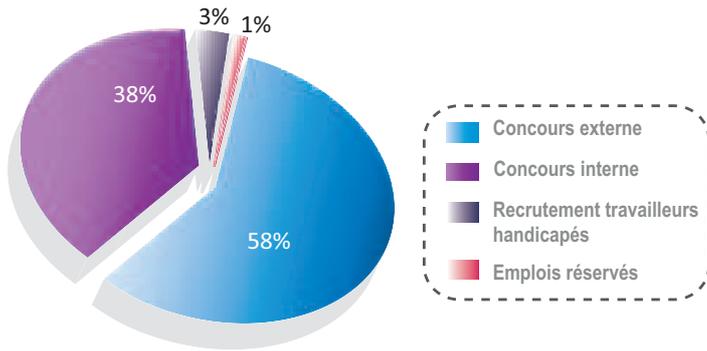
s'il y a là une véritable tendance à la baisse ou bien si cette diminution est temporaire.

**Graphique 2 : Age moyen des élèves en fonction de leur modalité de recrutement – en années**



L'âge moyen de la promotion est de 31 ans. De manière logique, les élèves issus du concours externe sont beaucoup plus jeunes que ceux issus du concours interne. Les premiers ont 26 ans en moyenne alors que les seconds en ont 38.

Graphique 3 : Modalités d'entrée – Proportions

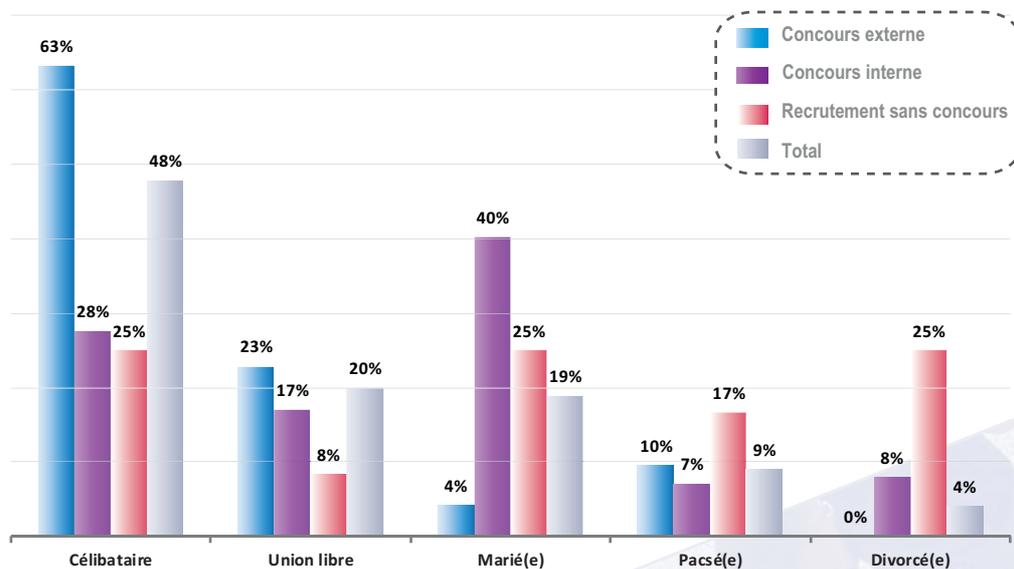


Comme à l'accoutumée, la proportion d'élèves ayant intégré la formation par le concours externe est la plus forte, avec 58% de la promotion.

Les « internes » représentent quant à eux 38% de la promotion. 82% de ces derniers étaient des surveillants pénitentiaires, 10% étaient des personnels administratifs, 7% étaient des personnels encadrants (1<sup>ers</sup> surveillants, lieutenants, etc.) et 1% étaient des personnels techniques. Leur ancienneté moyenne dans l'administration s'élève à 9 ans et 6 mois.

Enfin, on retrouve 3% d'élèves recrutés en tant que travailleurs handicapés et 1% d'élèves ayant bénéficié d'emplois réservés.

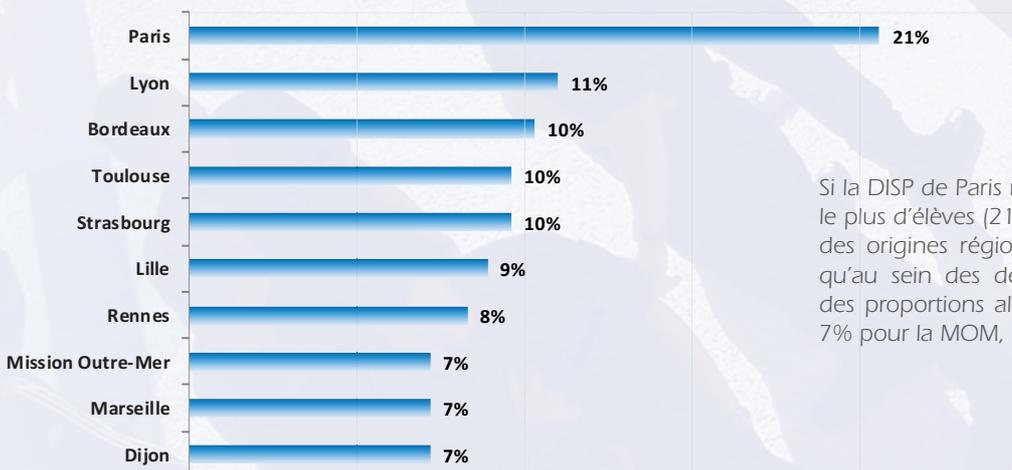
Graphique 4 : Situation matrimoniale – Proportions



Les situations matrimoniales des « externes » sont très différentes de celles des « internes », ce qui s'explique par la différence d'âge entre les deux populations. Ainsi, les « externes » sont 63% à être célibataires, contre seulement 28% des « internes ». A l'inverse, ils ne sont que 4% à être mariés, contre 40% des « internes ».

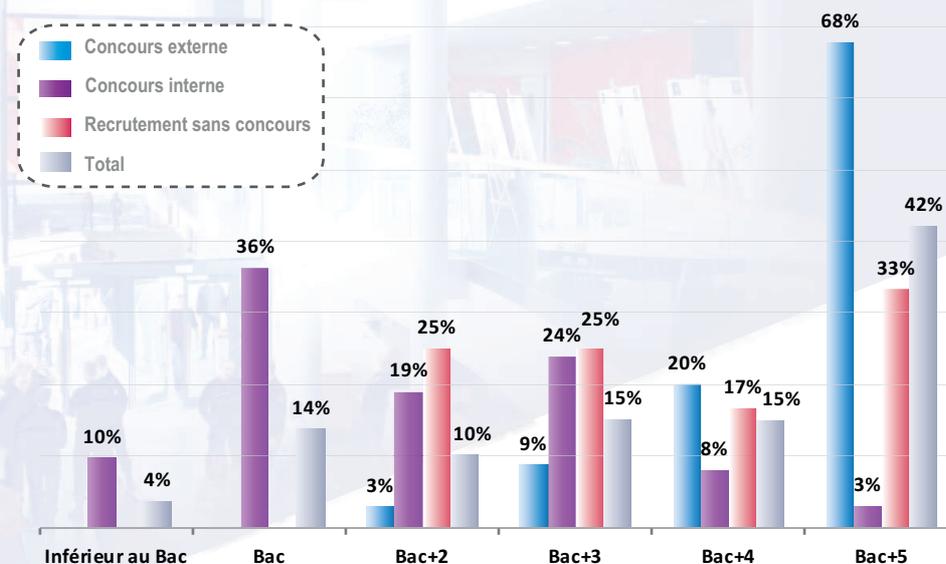
De manière générale, les personnes vivant seules sont majoritaires dans la promotion : 48% sont célibataires et 4% sont divorcés. On compte en moyenne 2 enfants par élève. Il est à noter que 18 élèves ont des enfants tout en étant célibataires ou divorcés. Ils sont donc en situation potentielle de monoparentalité, ce qui peut engendrer des difficultés particulières dans le suivi de la formation de CPIP.

Graphique 5 : Directions interrégionales d'origine – Proportions



Si la DISP de Paris reste la région qui apporte le plus d'élèves (21%), la répartition générale des origines régionales est plus homogène qu'au sein des dernières promotions, avec des proportions allant de 11% pour Lyon à 7% pour la MOM, Marseille et Dijon.

**Graphique 6 : Diplôme le plus élevé obtenu - Proportions**



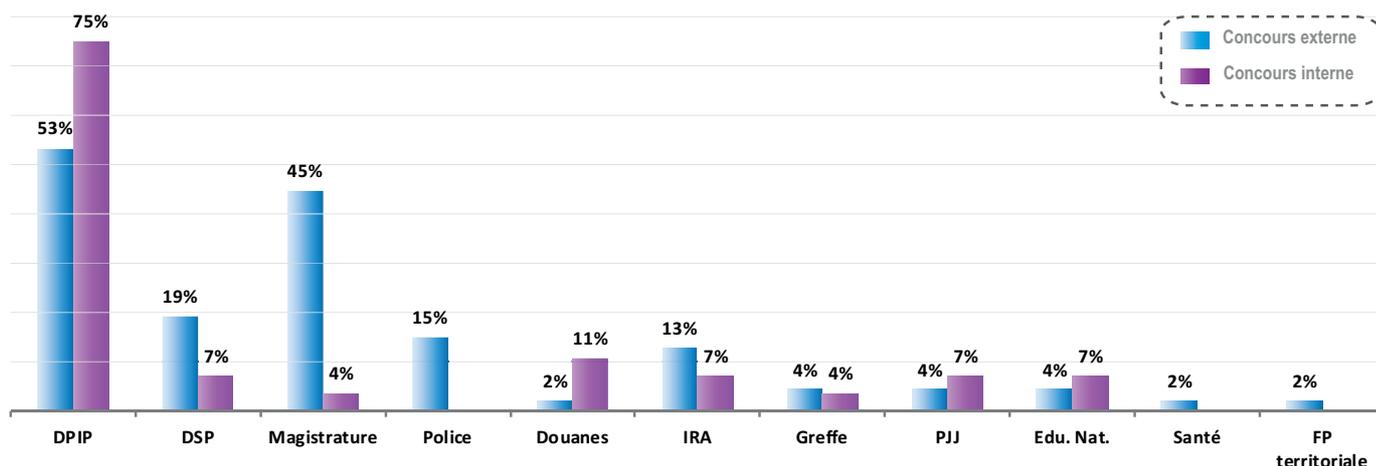
Plus de la moitié de la promotion est titulaire d'un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5.

Les différences entre les « externes » et les « internes » s'observent également dans leurs niveaux de diplôme respectifs. Si les premiers sont 68% à être titulaires d'un diplôme de niveau bac+5, ce n'est le cas que de 3% des « internes ». A l'inverse, seule la population des « internes » compte des

élèves dont le niveau de diplôme est inférieur ou égal au baccalauréat (46%).

Concernant les domaines d'études, le droit reste de loin la filière la plus représentée. 54% des élèves sont diplômés dans ce domaine. De plus, on sait que 50% des élèves ont déjà étudié le droit pénal, 49% le droit privé, 45% le droit public, 25% le droit d'exécution des peines et 26% le droit des contentieux judiciaires.

**Graphique 7 : Nature des concours envisagés durant la scolarité (plusieurs réponses possibles) – Proportions\***

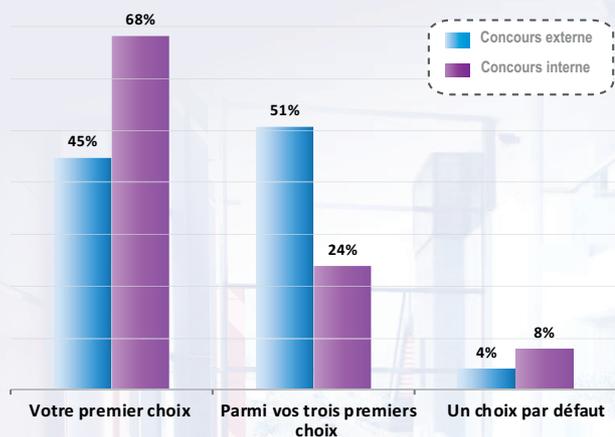


30% des « externes » et 25% des « internes » envisagent de passer un autre concours durant leur formation à l'Énap. La majorité de ces élèves envisage le concours de DPIP. C'est d'autant plus le cas pour les « internes » qui sont 75% à faire

ce choix. A l'inverse, le concours de la magistrature, et dans une moindre mesure celui de DSP, attirent particulièrement les élèves du concours externe et peu ceux du concours interne.

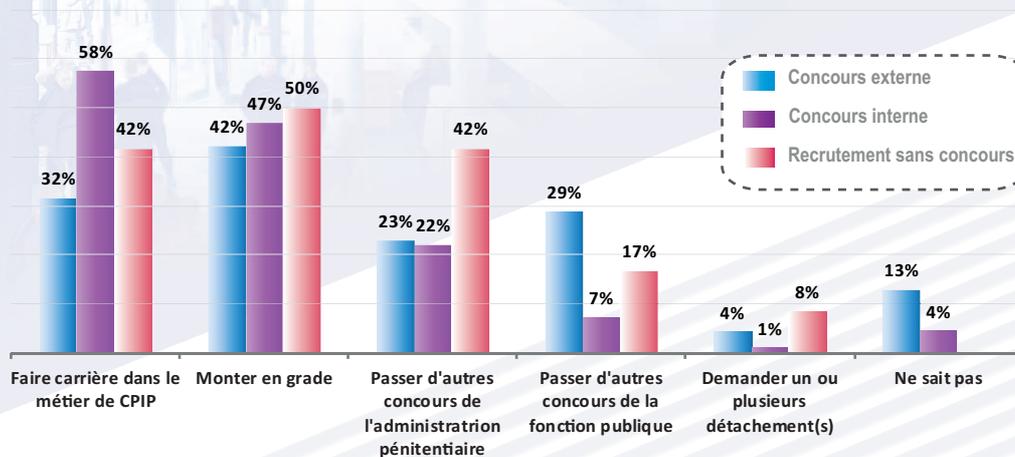
\* Calculées sur la base des 78 élèves qui envisagent de passer un autre concours. Lire le graphique ainsi : 53% des élèves qui envisagent de passer un autre concours envisagent de passer le concours de DPIP. La possibilité pour un élève d'apporter plusieurs réponses à la question fait que les totaux dépassent les 100%.

## Graphique 8 : Le concours de CPIP était-il ? – Proportions



Comme l'indique le graphique ci-contre, pour la majorité des « externes » le concours de CPIP n'était pas leur choix prioritaire. A l'inverse, 68% des « internes » ont déclaré que c'était leur premier choix.

## Graphique 9 : Perspectives professionnelles (plusieurs réponses possibles) – Proportions\*



Moins de la moitié de la promotion (42%) souhaite faire carrière dans le métier de CPIP. C'est plus particulièrement le cas des élèves issus du concours externe qui ne sont que 32% dans cette situation contre 58% des « internes ». De plus, alors que la plupart des élèves « internes » souhaitent rester dans l'administration pénitentiaire, près d'un tiers des « externes » (29%) envisage de passer d'autres concours de la fonction publique. Comme nous

avons vu précédemment, c'est plus précisément vers la magistrature que souhaiteraient s'orienter ces élèves.

La volonté de monter en grade est en revanche présente chez une proportion assez proche d'élèves, quelle que soit leur modalité de recrutement, puisque qu'ils sont 42% à exprimer ce souhait chez les « externes », 47% chez les « internes » et 50% chez les élèves recrutés sans concours.

\* Lire ainsi : 32% des élèves issus du concours externe déclarent vouloir faire carrière dans le métier de CPIP. La possibilité pour un élève d'apporter plusieurs réponses à la question fait que les totaux dépassent les 100%.

### 20<sup>ème</sup> promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

SEPTEMBRE 2015

OBSERVATOIRE  
DE LA FORMATION

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr



Directeur de la publication : Philippe POTTIER - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Valentine AUZANNEAU, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres - CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

**Énap**  
École nationale  
d'administration  
pénitentiaire